

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026**

Accusé de réception en préfecture  
076-217603044-20260409-D70-0426-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 25  
- votant par procuration 4  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 10 avril 2026.

**xxx**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

**Étaient présents :**

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjointes,

M. Alain TROUVÉ, Mme Roseline FEUILLYE, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Sandrine COTTARD, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Christine DÉCHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Murielle MOUTIER LECERF	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Mourad BETTAHAR
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Laëtitia HÉRANVAL	qui donne pouvoir à	Mme Sandrine COTTARD

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain TROUVÉ est nommé secrétaire par délibération n°D.27/04.26 du Conseil Municipal.

**Délibération n° : D.70/04.26**

**Objet :** Budget Développement Economique  
Compte Financier Unique (CFU) 2025

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.70/04.26**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Madame LECACHEUR indique que Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Dans ce cadre, il appartient à Monsieur le Maire d'établir, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, un Compte Financier Unique (CFU) du budget principal mais également de ses budgets annexes (ce document unique étant la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L2222-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°D.03/02.22 du 24 février 2022 approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Préfecture de Seine-Maritime pour la transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat dont notamment les actes budgétaires,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.114/11.23 du 30 novembre 2023 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la Ville de Lillebonne et ses deux budgets annexes (développement économique et restauration) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 (n° D.32/04.25) approuvant le budget développement économique 2025,

Considérant que l'adoption d'un CFU est obligatoire pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production de ce document,

Considérant que la collectivité remplit les prérequis à la mise en œuvre d'un CFU,

Considérant que le CFU présenté a été arrêté au titre de l'exercice précédent, sous le mandat antérieur,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire sortante et réélue conseillère municipale, ayant participé à l'établissement de ce document, s'est retirée au moment du vote du CFU,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.70/04.26**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Considérant que le CFU présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante,

Considérant que la présentation du CFU 2025 du budget développement économique se présente de la manière suivante :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	363 495,00 €	451 668,00 €	815 163,00€
	Recettes réalisées	49 613,22 €	486 300,40 €	535 913,62 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	455 100,18 €	2 197 278,28 €	2 652 378,46€
	Dépenses réalisées	213 798,13 €	174 840,04 €	388 638,17 €
	Restes à réaliser	174 350,16 €	0,00 €	174 350,16 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-164 184,91 €	311 460,36 €	147 275,45 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	91 605,18 €	1 745 610,28 €	1 837 215,46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-72 579,73 €	2 057 070,64 €	1 984 490,91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-174 350,16 €	0,00 €	-174 350,16 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-246 929,89 €	2 057 070,64 €	1 810 140,75 €

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.70/04.26**

**Objet :** Budget Développement Economique  
Compte Financier Unique (CFU) 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers et actes contentieux.	9 565,10 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	13 133,39 €
- les assurances (dommages aux biens) .....	11 538,27 €
- les taxes foncières et divers (frais bancaires...).....	103 519,00 €
- les fluides .....	4 083,17 €
- les charges diverses (remboursement location salle).....	124,64 €
- les titres annulés sur exercice antérieur.....	10 118,45 €
- les dotations aux amortissements et provisions pour créances cr outeuses	22 758,02 €
<i>Total</i>	<b>174 840,04 €</b>

Les recettes comprennent :

- les locations diverses .....	23 466,78 €
- les loyers et remboursements diverses (impôts fonciers, TEOM...) .....	438 843,62 €
- les mandats annulés sur exercice antérieur.....	23 990,00 €
- l'excédent 2024 reporté.....	1 745 610,28 €
<i>Total</i>	<b>2 231 910,68 €</b>

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 2 057 070,64 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais annonces BATIC.....	376,58 €
- l'étude, la maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles pour	33 309,00 €
- la fourniture et pose rideau métallique BATIC.....	8 180,00 €
-la réfection de l'éclairage/ faux plafonds COOP.....	9 569,86 €
- la reprise du parking COOP.....	135 507,49 €
- le transfert des frais d'études sur les travaux.....	26 855,20 €
<i>Total</i>	<b>213 798,13 €</b>

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 09.04.2026

**Délibération n° : D.70/04.26**

**Objet : Budget Développement Economique  
Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Les recettes comprennent :

- les dotations aux amortissements et provisions pour créances douteuses .....	22 758,02 €
- le transfert d'études sur travaux.....	26 855,20 €
- l'excédent 2024 reporté .....	91 605,18 €
<i>Total</i>	<b>141 218,40 €</b>

La section d'investissement constate un déficit de - 72 579,73 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les résultats du Compte Financier Unique 2025 tels que présentés pour le budget Développement économique,
- d'approuver l'ensemble des documents constitutifs du Compte Financier Unique 2025 du budget Développement économique.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (SOIT 28 VOIX POUR).**

**Mme DÉCHAMPS, Maire sortante et réélue conseillère municipale, s'est retirée au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote.**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Alain TROUVÉ.